



Déclaration commune - CSE du 15 octobre 2018

FCPE – CFDT – Fep CFDT –SGEN CFDT – UNEF – CGT Education – FAGE –
 FSU – SNEP FSU – SNUIPP FSU – SNES FSU –La Ligue de l’Enseignement – SGL –
 SE UNSA –SIEN-UNSA – SNIA-IPR-UNAS – SNPDEN-UNSA – UNSA Education – A et I UNSA – SNPTES

Monsieur le Ministre,

Nous nous sommes déjà exprimés conjointement sur votre conception du dialogue social. Nous avons boycotté ou quitté cette instance, le 12 juillet, car vous imposiez, sans concertation, des programmes et un calendrier scolaire. Nous vous avons écrit, le 20 septembre, afin de retrouver une certaine sérénité dans les discussions autour de votre volonté de réforme. Nous vous rappelons l'intérêt que vous aviez à faire partager vos projets avec les acteurs de la communauté éducative et celui d'engager un véritable débat sur l'école.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater, encore une fois, que la méthode reste la même. Un projet de loi est présenté sans concertation, tout juste une présentation à l'oral, et un texte envoyé une semaine à l'avance. Cette manière de procéder ne peut conduire qu'à un rejet de ce que vous proposez, qu'à un rejet de ce que vous imposez.

Et que tentez-vous d'imposer ? Une loi, dont on se demande quelle est la colonne vertébrale. Quel est le lien qui sous-tend l'instruction à Trois ans et la création d'une nouvelle caisse des écoles à Paris ? Ne trouvant pas immédiatement le sens, nous nous rapprochons donc du titre de la loi. Pour une école de la confiance.

Étymologiquement, le mot confiance, du verbe confier, en latin *confidere, cum, Avec et fidere, Fier, se fier*, signifie que l'on remet à quelqu'un quelque chose d'important, en se fiant à lui. La confiance est donc un mode d'organisation et de pilotage.

La confiance ne se décrète pas, elle se construit et surtout, elle se partage, entre tous les membres de la communauté éducative.

Où est la confiance quand vous mettez en place une instance d'évaluation qui ne fait pas de place à tous les acteurs de cette communauté éducative, qui semble être davantage dans le contrôle que dans l'évaluation ? Si l'évaluation du système éducatif est nécessaire, elle ne peut être un contrôle d'actes techniques.

Où est la confiance quand les directeurs et directrices d'ESPE, devenus INSP, ne sont plus élus par leurs pairs ?

Où est la confiance quand vous choisissez de passer par voie d'ordonnance pour faire évoluer les instances de concertation que sont les CAEN et CDEN ?

Finalement, en filigrane du projet de loi que vous présentez, se dessine un mode de pilotage vertical et univoque.

L'école française est construite sur une promesse. Que chaque élève, quel que soit son milieu, puisse s'émanciper. L'école de la République est l'instrument de cette promesse, mais pour qu'un jour, elle devienne réalité, la confiance doit être partagée.